



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Les séances du conseil en temps de COVID-19

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes. En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférences ou par visioconférence.

Assemblée régulière du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 4 mai 2020 à 20h à huis clos, à la salle Lotbinière du Centre multifonctionnel sous la présidence du Maire M. Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller #3**  
**Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller #5**  
**Monsieur Steve Houley, conseiller # 6**

### **Actes législatifs du conseil**

- a) Résolution d'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- b) Affectation de l'excédent de fonctionnement
- c) Affectation d'une contribution annuelle versée par la Société en commandite pour le parc Éolien
- d) Assurances collectives des employés
- e) Servitude de passage et droit de passage entre le foyer de St-Sylvestre et la municipalité de St-Sylvestre
- f) Acquisition de terrain
- g) Vente de terrain

## **Résolution numéro 65-2020**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

## **Résolution numéro 66-2020**

### **Adoption du dernier procès-verbal**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Nancy Lehoux et résolu que le procès-verbal du mois d'avril 2020 soit accepté tel que présenté.

## **Résolution numéro 67-2020**

### **Résolution d'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'on accepte le rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe, tel que préparé par notre firme comptable, soit la firme de comptabilité Raymond Chabot Grant Thornton.

## **Résolution numéro 68-2020**

### **Affectation de l'excédent de fonctionnement**

ATTENDU QUE notre comptable a déposé le rapport financier de l'année 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a un excédent de fonctionnement affecté de 106 765\$

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre affecte la somme de 53 382.50 \$ à une réserve pour l'achat d'un futur camion de pompiers et la somme de 53 382.50 \$ à une réserve pour vider les étangs aérés.

## **Résolution 69-2020**

### **Affectation d'une contribution annuelle versée par la Société en commandite pour le parc Éolien**

CONSIDÉRANT LA contribution annuelle versée par la Société en commandite pour le Parc Éolien, d'un montant annuel de 20 000\$ et remis à la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE ce montant peut être utilisé pour des projets communautaires conformément à la convention de collaboration amendée et refondue relativement au parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu majoritairement d'utiliser le montant de 20 000\$ dans les revenus de l'année 2020 pour couvrir les frais de la cabane de balle.

## **Résolution 70-2020**

### **Assurances collectives des employés**

ATTENDU QUE les assurances collectives des employés doivent être renouvelées;

ATTENDU QUE les primes sont payées à 50% par les employés et à 50% par l'employeur;

ATTENDU QUE les employés souhaitent adhérer à l'offre de l'assureur d'augmenter l'assurance salaire;

ATTENDU QUE les documents ont été présentés aux conseillers et au maire, M. Mario Grenier,

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Nancy Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte de partager à 50% les coûts supplémentaires de l'augmentation de la prime de l'assurance salaire pour tous les employés.

## **Résolution 71-2020**

### **Servitude de passage et droit de passage entre le foyer de St-Sylvestre et la municipalité de St-Sylvestre**

ATTENDU QUE les conduits entre le foyer de St-Sylvestre et son puit passe sur le terrain de la municipalité;

ATTENDU QU'aucun droit de passage et qu'aucune servitude de passage ont été enregistrés dans le passé;

ATTENDU QUE le droit e passage et la servitude de passage ne brime pas les possibilités de la municipalité

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accorde une servitude de passage et un droit de passage au foyer de St-Sylvestre pour les conduits du puits entre le foyer et le puits du foyer.

## **Résolution 72-2020**

### **ACQUISITION DE TERRAINS**

Il est proposé par Roger Couture  
appuyé par Sonia Lehoux  
et il est résolu:

1. QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE achète de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-MÈRE-DE-JÉSUS, les immeubles suivants, ainsi que tous les droits, titres et intérêts que le vendeur possède dans ces immeubles, savoir:

#### **DÉSIGNATION**

Des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 4 212 207, 4 212 208 et 6 190 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.

2. QUE cet achat soit fait pour le prix de 30 000,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, payable comptant lors de la signature du contrat notarié.

3. QUE toute servitude nécessaire pour desservir les immeubles soit consentie, le cas échéant, tel que le tout se trouve actuellement.

4. QUE le maire et la secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié, tel que ci-dessus, à payer le prix d'achat, à établir toute servitude nécessaire, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

## **Résolution 73-2020**

### **VENTE DE TERRAIN**

Il est résolu:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvestre vende à Keven Roussin, résidant au 104, rue de la Fabrique, St-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, G0S 1B0, et Frédérique POMERLEAU, résidant au 5-275, rue du Merle, Ste-Marguerite-de-Dorchester, province de Québec, G0S 2X0, moyennant le prix de \$26,373.00 payable comptant, tps et tvq en sus, l'immeuble suivant:

### **DÉSIGNATION**

Une parcelle de terrain située rue Huppé, St-Sylvestre, province de Québec, G0S 3C0, connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUARANTE.SIX (5 888 146) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, contenant en superficie 1 400,00 mètres carrés.

2. Que son honneur le Maire, Mario Grenier et la directrice générale, Marie-Lyne Rousseau, soient et ils sont par les présentes autorisés à agir pour et au nom de la municipalité, signer le contrat de vente à intervenir, faire tout règlement de compte, recevoir la considération, donner quittance, stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et généralement faire le nécessaire.

### **Période de questions des citoyens :**

**Bibliothèque :** Aucune réunion

**Loisirs :** Cabane de balle à venir

**Matières résiduelles :** La régie prend de la valeur. La construction du garage s'en vient. Le nouveau camion a été acheté.

**Centre multifonctionnel :** Fermé. Sans réunion

**Inspecteur municipal :** Route de détournement, réparer l'accotement dans St-Catherine et St-André, balayage à venir.

**CCU** : Aucune rencontre

**MRC** : Réunion par zoom. Fond d'aide du gouvernement pour les entreprises. Prêt à 3% d'intérêt. Il reste des fonds. On a redonné le Cégep de Thetford, division St-Agapit, au ministère de l'Éducation. Distribution des barils d'eau à venir.

**Pompiers** : Réunion demain soir pour la reprise des activités en période de confinement.

**Corporation DÉFI** : Dans certaines municipalités, les municipalités avancent la mise de fond pour l'achat d'une propriété ou d'un terrain.

**Comité éolien** : Pas de rencontre

**Développement local** : On a vendu le terrain numéro 12.

**Comité famille** : Rien de spécial, avis de Mme Lucie Groulx pour la mise en place de la ressource.

## **Résolution numéro 74-2020**

### **Résolution sur les comptes à payer**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 8470 au numéro 8487 inclusivement tel que présenté.

Levée de l'assemblée est faite à 21h08, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020.

---

Mario Grenier

---

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Mario Grenier